

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 7 (1919)
Heft: 4

Artikel: La famille Alex
Autor: Aebischer, Paul
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817845>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA FAMILLE ALEX

par PAUL AEBISCHER.

Des toutes vieilles familles de Bulle : du Rispoz, Glasson, Ardiod, de Sibor, Jaquerot¹ — noms maintenant oubliés pour la plupart, noms qui évoquent néanmoins la vie tranquille et paysanne du Bulle d'alors, de la fin du XIV^{me} siècle, du Bulle qui n'était guère autre chose encore qu'un village de la campagne gruyérienne, tout près des montagnes, avec, en plus, des remparts et un château ; du Bulle gouverné paternellement par l'évêque de Lausanne et ses officiers : châtelain, mayor — des toutes vieilles familles de Bulle il n'en est pas une seule, sans doute, qui ait une histoire si mouvementée et si diverse que celle des Alex. Famille qui, à côté de prêtres savants et pieux, en effet, à côté d'austères magistrats, de capitaines et de grands seigneurs, compta des pauvres hères, des hérétiques et des faux monnayeurs. — Famille voyageuse, aussi ; mais famille profondément attachée à son coin de terre, malgré tout. Un jour, un Alex vendait ses biens et partait pour l'étranger, pour la France ; alors, là-bas, en Bour-

¹ La famille dou Rispoz, qui compta parmi ses membres des prêtres, des notaires, s'est éteinte dans le XVII^{me} siècle ; la famille Ardiod, ou Ardieu, n'a disparu que tout récemment ; la famille de Sibor, par la transformation de Sibor alias Pidoux, subsiste encore sous ce dernier nom : on la trouve dès le commencement du XIV^{me} siècle ; la famille Jaquerot enfin semble s'être éteinte vers la fin du XVI^{me} siècle.

Les chiffres entre parenthèses correspondent à la numérotation du tableau généalogique.

Abréviations : AB = Archives de la ville de Bulle ; AC = Archives de l'Etat de Fribourg ; GB = Terriers du bailliage de Bulle ; GH = Terriers du couvent d'Humilimont ; GV = Terriers du couvent de la Valsainte ; RM = Rôles militaires.

gogne ou en Dauphiné, les soirs d'hiver, aux enfants, le père ou le grand-père parlait sans doute de Bulle, de la petite ville de Bulle grise et brune; des jours d'automne, alors que les longs troupeaux descendaient des montagnes et que les sonnailles tintaient dans les rues. Et puis, quarante ou cent vingt ans après, les fils ou les petits fils de ceux qui étaient partis revenaient au pays, avec leur femme et leurs enfants: ils achetaient un domaine au pied du Moléson, et ils mouraient tranquilles, chez eux, à Bulle.

C'est dans un acte daté du 8 février 1361, acte par lequel Otto, chevalier et seigneur d'Everdes, et Béatrix sa femme, vendent à l'abbé et au couvent d'Humilimont la dîme qu'ils possédaient à Marsens pour le prix de 40 livres lausannoises,¹ que l'on voit apparaître pour la première fois, en qualité de caution, Mermetus Alex, de Bulle. Depuis quelque temps déjà, à vrai dire, il figurait dans des actes: en mars 1345, par exemple, il avait acheté une terre située en Coquerens²; huit ans après, le 18 février 1353, l'évêque de Lausanne lui accensait une terre sise ou Sirisier³: mais ces deux actes sont perdus sans doute, et il n'en reste plus que la mention dans le terrier de 1378. — Le 9 mars 1368 enfin, il achetait à Johannodus de Rispot, bourgeois de Bulle, et à sa femme Stephaneta, trois poses de terre situées en la Cua, deux poses ou Verdel et une pièce de terre en Talliemaül, pour le prix de 12 livres lausannoises⁴; c'est la dernière fois que paraît Mermetus Alex: en 1378 il était mort.

A la même époque vivait à Bulle un certain Johannetus Alex, fils d'un Mermetus Alex également, et père lui-même d'une fille unique, Johanneta Alex, mariée en 1378 à Roletus ou Bron,⁵ et en 1408 à Perretus Tabussaut.⁶ Elle possédait en 1378 un champ d'une pose et demie situé à la Sougeta, un autre champ ou Wastel, entre le pré de Jaquetus Glaczon et celui de Rey-mundus Favroz, plus encore deux poses en Comba Reynaul, au-

¹ AC, Collège, carton 23, L n° 8, 3°.

² Pour les noms de famille et les noms des lieux-dits, on a gardé ici l'orthographe originale.

³ AC, GB n° 62, fo XVII.

⁴ AB, Archives du Clergé; Cf. Gremaud, vol. 33, fo 62 (Mss. aux AB).

⁵ AC, GB n° 62, fo VIII.

⁶ AC, GB n° 59, fo XX verso (1408, 7 février).

dessus de la terre appartenant à l'Eglise de Bulle. Le manque de documents antérieurs ne permet pas de rattacher ces trois personnes à la partie principale de la famille : peut-être — ceci n'est d'ailleurs qu'une hypothèse — Johannetus et Mermetus étaient-ils cousins.

Et quelques années plus tard, en 1433, vivait à Broc un autre Alex encore, Nycholletus Alex, époux de Johanneta de Martrax. Il possédait alors une maison au village, près de celle de Johannes de la Iour, avec un jardin à côté, ainsi qu'un certain nombre de poses — ce devait être un paysan d'une certaine aisance — eis Corbes, en la Linery, eis Assinges, près de la terre de Johannis Morar, ou Chafuro, en Jonie (Jogne), en Lioubon, en la Lavenchy, ou Maulmeleir, en la Molenchery, en la Quex, en plano de Jour, une pose encore en Chambon, une scierne au dessus de la Source eis Joly et un mas en l'essert Michaud.² — Pour ce Nycholletus encore, le défaut de documents empêche d'indiquer quelle était sa parenté avec les Alex de Bulle.

Quoi qu'il en soit, Mermetus Alex (2) eut trois fils mentionnés dans les reconnaissances :

A. Mermetus, qui suit.

B. Humbertus, dont la descendance sera mentionnée après celle de son frère.

C. Aymonetus, dont la descendance fera suite à celle d'Humbertus.

A. Branche de Mermetus.

Mermetus Alex, « homo liber domini episcopi », qui habitait à la Grand'rue une maison entre celle de Reymondus Favroz et celle d'Henricus, gendre de Wibertus Sutor [a l'Escoffeir], reconnut ses terres en faveur de l'évêque de Lausanne en 1378. Il avait alors une pose sous le bois de Voucens, une autre ou Ferraiot (au Ferrage), une demi-pose en la Marsy, entre le pré de la Confrérie du St Esprit et la terre de dom Jacobus Fontrel, curé de Bulle ; le tiers d'une pièce de terre sise ou Sirisier — celle achetée en 1353 par son père — deux poses ou Terralliet, entre la terre de Mermetus de Sibor, barbier, et celle des héritiers de Roletus Ardioz : à la Saint-Michel, Mermetus Alex

¹ AC, G Gruyères n° 78, fo IIII^{xx} XII (1433, 15 avril).

devait payer pour les terres qui viennent d'être indiquées, deux coupes de froment et le tiers d'un chapon comme cense annuelle. — Il possédait encore, en la vy de Riaz, une pose de terre achetée par son père à Mermetus Largiour pour le prix de 110 sols; il avait enfin, en Coquerens et en la Pala, deux poses et demie qui payaient annuellement à l'évêque 1 sol et trois deniers de cense, plus le quart d'un chapon.¹

Mermetus Alex avait épousé Jaqueta qui, le 6 février 1397 — elle était veuve à ce moment-là — fit son testament, par lequel elle donnait 20 sols laus. à l'autel de la Sainte-Vierge qui se trouvait dans l'église paroissiale de Bulle, à charge pour le recteur de la dite chapelle de dire chaque année une messe le jour anniversaire de sa mort.² Le même jour, par un second acte, elle donnait à la Confrérie du Saint-Esprit un bichet de froment, à percevoir chaque année sur le revenu de sa maison située à Bulle dans le « magnus vicus a parte occidentali »,³ entre la maison des religieux de Marsens au sud et celle d'Aymonetus Tabuset au nord.⁴

De son mariage avec Jaqueta, Mermetus Alex n'eut qu'un fils connu, Johannetus mentionné en 1397 dans le testament de sa mère. — Le 15 décembre 1405 — à ce moment déjà, il est appelé « clericus »⁵ — il acquitte Ysabella, femme de Mermetus Guy, de Riaz, de toutes les dettes qu'elle pouvait avoir

¹ AC, GB n° 62, f° XVII.

² AB, Archives du Clergé, n°... Cf. Gremaud, vol. 33, f° 74, et Dellion, *Dictionnaire des paroisses*, t. II, p. 246.

³ La ville de Bulle comptait cinq rangs de maisons: 1° rang de l'Hôpital, ou du côté de Bouleyre, appelé plus tard rang des Capucins; 2° rang du milieu du côté de Bouleyre: il n'en subsiste aujourd'hui plus que quelques maisons; 3° rang du milieu du côté des monts; 4° grand rang du côté des monts, ou de l'occident; 5° rang de Maulborget. Cf. Gremaud, *Notice historique sur la ville de Bulle*, pp. 30—31.

⁴ AB, Archives de la Confrérie du St. Esprit, n°... Cf. Gremaud, vol. 33, f° 179.

⁵ Au sujet du mot *clericus*, cf. E. D[e] M[ellet], *Le Bailliage de Vevay et Chillon du XIV^e au XVII^e siècle*, p. 83: « ...le mot *clericus* voulait dire clerc attaché à un tribunal ecclésiastique, chargé de l'administration ou de la défense des intérêts temporels de l'Eglise... ou du couvent, auxquels ils étaient attachés. Ces clercs pouvaient être relevés de leurs vœux et se marier, mais ce n'était nullement des notaires publics. »

contractées envers lui¹; le 18 janvier 1407, par un acte rédigé par le notaire Curti, il achète de Reymond de la Grangy une pose de terre en Saucens pour 29 sols laus. et un bichet de froment; mais comme cette terre devait une cense de 6 deniers à l'évêque, et que d'autre part un certain Mermet Bugnyon, de Bulle également, était débiteur envers le père de Jean Alex d'une somme rapportant 6 deniers, Mermet Bugnyon fut contraint de payer la dite cense annuelle, cense qui fut placée sur une pièce de terre dite la Longy Raye.² Il fait, en 1408, une reconnaissance en faveur de l'évêque, à qui il payait annuellement 4 sols, deux coupes de froment et la moitié environ d'un chapon. comme cense pour ses terres sises à Voucens, ou Ferraioz, en la Marsy, ou Sirisiez, ou Terralliet, en Trochibellon et en la Pala: dix poses environ. — Par un acte enfin du 15 février 1415, acte dans lequel est mentionné le nom de sa femme, Marguereta, il donne à dom Petrus dit Arberg, curé de Pont-la-Ville, alors recteur de la chapelle de la Sainte-Vierge, à Bulle, en échange d'un capital de 20 livres laus. légué à la dite chapelle par Aymon Gomo, curé de Gruyères, une cense de 20 sols à percevoir sur sa maison située à Bulle, entre la Grand'Rue au sud et la maison de Burinus Day au nord, ainsi que sur une pose de terre sur le chemin de Riaz, sur une demi-pose sise en laz Marsy, et une autre pose de terre située au lieu dit Fontanale.³

Johannetus Alex ne paraît pas avoir eu de postérité.

B. Branche d'*Humbertus*.

Humbertus Alex (4), fils de Mermetus, est connu par les reconnaissances qu'il fit, en 1378 et en 1408. En 1378, il possédait en effet une pose et demie en la Marsy, entre la terre d'Agneleta fille de Clemencia Rustioda et celle de Mermetus du Rippo, avec quelques terres encore en Pissibouz, ou Sirisier et ou Montellier, pour lesquelles il payait 11 deniers laus. de cense. Par suite d'un accensement fait à son père, il possédait deux poses en Condemina, sur le chemin de Riaz, pour lesquelles il payait deux coupes de froment et un tiers de chapon de cense.

¹ AC, Bailliage de Rue n° 141.

² AB, n° B, 10 (1407, 18 janvier).

³ AB, Clergé n°... Cf. Gremaud, vol. 33, fo 77.

annuelle : il avait encore quelques biens en Coquerens, ou Carrel, entre la terre de Rodulphus de Bullo et celle des hoirs d'Ansinus de Mollon, et en la Pala. — Le 12 mars 1408, il reconnaît en plus deux poses en Condémine et une en Dardens, qui lui furent vendues pour 7 livres laus. par Alexia, fille de feu Johannetus Paradix, veuve de Petrus Rowilliens. — La même année enfin, il possédait à Vuadens, en Lespina, entre la terre de Johanneta, fille de feu Mermetus Bergier et les prés appartenant aux Chartreux de la Part-Dieu, une pose achetée à Perrodus Agnod, de Vuadens, pour le prix de 4 livres laus. : cette pièce de terre payait annuellement 12 deniers de cense.¹

Humbertus Alex mourut avant 1438, ayant eu deux fils connus :

1^o Rodulphus :

Rodulphus Alex apparaît dès 1403 dans les actes. Le 4 octobre de cette année, en effet, le gouverneur de Bulle réunit les bourgeois au son de la cloche, devant l'Hôpital, selon le cérémonial habituel. Il y avait là, entre autres, Perrodus dou Pueis, gouverneur, Johannis de Muris, recteur de la Confrérie du St-Esprit, le notaire Petrus Curti, Johannis Vuaddens, Aymonetus Paschod et, avec eux, Rodulphus et Aymonetus Alex : c'est alors que l'on décida de vendre à Johannis Musi, de Bulle, un jardin près de la porte supérieure pour la somme de 26 sols laus.² — Quelques années après, Johanneta, sa femme, donne quittance avec le consentement de son mari, à son oncle Perretus Forneir, de Vuadens, d'une dette de 60 sols laus.³ En 1413, on le voit figurer dans un autre acte encore, au sujet d'une difficulté de la bourgeoisie,⁴ et le 1^{er} février 1438, il prend part à une nouvelle assemblée bourgeoisiiale, convoquée par Johannis Marsens, métral, représentant noble Nicodus de Prez, châtelain de l'évêque Jean de Prangins. Il s'agissait cette fois de remplacer le major de Bulle, qui venait de mourir : le métral présenta noble Jean de Prez, fils du châtelain ; il fut agréé, et le gouverneur de la ville, Petrus Frossar, lui demanda de prêter le serment d'usage, c'est-à-

¹ AC, GB n^o 62, fo^o XIX, et GB n^o 59, fos XVII^{vo} et XXXII.

² AB, n^o B, 5 (1403, 4 octobre).

³ AC, Part-Dieu, n^o X, 200.

⁴ Pour des détails à ce sujet, voir plus loin : Johannis Alex (12).

dire de jurer de maintenir les libertés, franchises et immunités de la ville.¹

Le 31 octobre de la même année, il reconnaissait ses biens par devant le notaire Pierre de Chaux, commissaire des extentes de l'évêque de Lausanne. Outre les terres léguées par son père, il possédait des champs en Pissibouz, en la Pala, deux poses en la Marsy, ei Troches, ey Rontit, une pose et demie eis Combes, entre la terre de noble Petrus Escot, donzel, et celle de Roletus Fontanex, une pose encore au lieu dit ou Mont Estavant, et un pré de trois poses enfin sis près des terres de Johannis Goudron. Rodulphus Alex avait aussi trois maisons : deux dans la Grand'Rue et une troisième « in vico de medio ». ² — A Vuadens il possédait, outre les biens mentionnés en 1408, une pose — pour laquelle il payait douze deniers de cense — au lieu dit en Fontanna Glasson, autrement sous le Crest de Vuaut.³ — Il avait à Bulle, de plus, en indivis avec Perrodus de Marsens, une pose en Chan Chastellan, une autre pose en Dardens et une troisième encore au même lieu, près de la terre de Petrus Judet : il payait pour ces trois morcels 10 deniers de cense.⁴

Il n'y avait guère de plus gros propriétaire à Bulle, à cette époque : et sans doute Rodulphus Alex dut-il avoir une place parmi les notabilités d'alors de la petite ville épiscopale : aussi n'est-il pas étonnant qu'en 1447 il occupe la charge de gouverneur. Il est cité en cette qualité dans un acte du 24 mai de cette année, acte par lequel lui et Johannis Grumallier, recteur de la Confrérie du St Esprit, donnaient en accensement à Roletus et Johannes Jugliar, bourgeois de Bulle, une pose en Prelaz, contre une redevance annuelle de 3 sols.⁵

Il mourut avant 1467, n'ayant que deux filles :

- a) Authonia, mariée en 1476 déjà à Glaudius de Muris, bourgeois de Bulle. Elle reconnut ses biens en faveur

¹ Cf. Gremaud, *Notice historique sur la ville de Bulle*, pp. 28—29 et 126—127.

² AC, GB n° 57, f° XI sqq.

³ Id., ibid., f° CLXII.

⁴ Id., ibid. f° LXXVI verso (1438, 20 janvier).

⁵ Acte cité par Comba, *Catalogue chronologique des titres et documents des Archives de la Noble Bourgeoisie de la Ville de Bulle*, p. 24, sans indication de source.

du monastère d'Humilimont le 19 février 1467, et en faveur de l'évêque de Lausanne le 2 avril 1478.¹

b) Margarita, vivant en 1478.

En 1467, comme terres relevant d'Humilimont, les deux sœurs possédaient une pose et demie près de la Rolimaz « alias ou Verdel », provenant des biens de Perretus Vernaz et de sa femme Stephaneta, ainsi qu'un morcel de terre situé ou Carroz de la Marzit, près de la terre de noble Aymon de Vuippens. Elles payaient au couvent une cense annuelle de 4 sols et 9 deniers.²

2^o Octho Alex :

Octho Alex, oncle des précédentes et second fils connu d'Humbertus Alex, n'est jamais, de son vivant, cité dans des actes. Il épousa Johanneta Vuaddens et mourut avant 1438, laissant deux fils :

1^o Johannis Alex, qui suit ;

2^o Humbertus Alex, qui aura sa place après la descendance de son frère.

* * *

Johannis Alex, de même que son père, n'est jamais mentionné dans des actes : d'après le terrier de 1478, il était mort à cette date, et c'est son frère Humbertus qui, alors, reconnut ses biens et ceux de son neveu, qui s'appelait Johannis comme son père.

Il eut deux enfants :

1^o Katharina, dont le nom est simplement mentionné dans le terrier de 1534.

2^o Johannis, qui suit.

C'est en 1478 que, pour la première fois, apparaît la mention de Johannis Alex, connu ordinairement — pour le distinguer de son homonyme Johannis Alex (23) fils de Mermetus — sous le nom de « Johannis Alex junior ». Selon toutes probabilités, il devait être fort jeune à ce moment-là, puisque c'est son oncle qui, ainsi qu'on l'a fait remarquer déjà, reconnut ses biens en faveur de l'évêque.³

¹ AC, GB n^o 50, f^o XIII.

² AC, GH n^o 3, f^o 20 verso (1467, 19 février).

³ Voir plus loin : Humbertus Alex (16).

En 1497, le jeudi après la Saint-Martin (9 novembre 1497), noble François de Gruyère, seigneur d'Oron et de Bellegarde, amodie pour le terme de neuf ans sa montagne de Filisimaz où, déclare-t-il, on peut estiver 180 vaches laitières, à la bourgeoisie de Bulle représentée par huit bourgeois, parmi lesquels figure *Johannis Alex junior*; la bourgeoisie de Bulle, pour ce pâturage, devait payer à François de Gruyère 4 fromages et 50 mottes de beurre annuellement, et elle devait s'engager de plus à y construire un chalet. — Le 29 avril 1493, Antoine dou Villard, gouverneur de la ville, prête à *Johannis Alex* et à Claude de Broch une somme de 30 livres lausannoises, pour 30 sols de cense annuelle.¹ — Un jour d'octobre 1501 enfin, il fut appelé, avec Antoine dou Villard, gouverneur, Nicod Marsens, notaire, Amédée Charleti, Humbert Alex, Jean de Muryt, Uldriod des Chavannes, Uldriod dou Pueis et Pierre Clerc, à faire partie du jury lors de l'affaire Guillaume Coctier. Celui-ci, paraît-il, s'était permis de faire construire, sans la permission expresse de la bourgeoisie, une maison sur une place près de la porte supérieure de la ville. Au nom de la bourgeoisie, à laquelle le terrain appartenait, le gouverneur Rodolphe Grumallier fit évaluer les dommages, qui furent taxés par des experts à 100 livres laus. Coctier ne voulant pas convenir de ses torts, le gouverneur le cita au tribunal du châtelain, où finalement on fit droit aux bourgeois: alors, selon la coutume, on remit un bâton blanc au gouverneur.²

Quelques mois auparavant, *Johannis Alex junior* avait reconnu ses biens en faveur de l'évêque, dans les mains du notaire Petrus Marchand. Il possédait en 1501 une maison, ayant appartenu à *Mermetus Torenchi de Gruyères*, dans le rang de l'Hôpital, entre les maisons de Jaqueta, fille de *Glaudius de Broch*, et de *Johannis Glasson*, alias Juglard. Pour les terres qu'il avait en Pissybouz, en Condemines, en Combes, en laz Pallaz, ou Vuastel, en Soucens et en Trochiz Bellon, il payait, comme cense annuelle due à l'évêque, 3 sols et 2 deniers, 2 coupes et un quarteron un tiers de froment, et la moitié du quart d'un chapon.³

¹ AB, n° B, 65 (1493, 29 avril).

² AB, n° C, 1 (1501, lundi avant la saint Gall; 10 octobre).

³ AC, GB n° 45, f° XV (1501, 4 mai).

Il avait épousé Johanneta de Broch, fille de Claudius de Broch ; sa femme mourut avant 1496.¹

Alors, à partir de ce moment, il se produit dans la manière de désigner cette partie de la famille Alex un changement extrêmement intéressant. Les gens de Bulle, en effet, ne se contentèrent point d'appeler Guilliermus — fils de Johannis Alex et de Johanneta de Broch — par son nom de Guilliermus Alex : ils le nommèrent Guilliermus Alex *alias de Broch* : c'est-à-dire qu'il portait également le nom de famille de sa mère.

Y avait-il une raison d'allonger à ce moment précis le nom Alex ; y avait-il une raison de recourir à un nouveau qualificatif pour désigner telle portion de la famille Alex ? Dans un récent article, j'ai dit que les noms de famille avaient été « créés uniquement dans un but de simplification, dans le but de savoir immédiatement de qui l'on parlait »² ; or, il est facile de constater, en consultant simplement le tableau généalogique, que ce but n'était plus atteint : à la même époque, en effet, vivaient deux Guillermus Alex, deux ou trois Pierre Alex, deux Octho Alex, deux Anthoine et, plus tard, deux Glaudius ; l'existence simultanée de prénoms identiques — le moyen-âge n'en avait qu'un choix assez restreint, et chaque famille donnait volontiers à ses enfants le nom du saint à la mode, sans s'inquiéter de savoir si cela pourrait occasionner des confusions — unis à un même nom de famille devait provoquer sans nul doute de nombreux quiproquos, et c'est alors que, sous l'empire de cette nécessité, le peuple, ami de la clarté, imagina de désigner une partie de la famille Alex par un nom de famille non point nouveau — les de Broch étaient en effet une vieille famille bulloise — mais moins commun et sur le point de s'éteindre : Johanneta et Jaqueta de Broch étaient les dernières du nom.

Et la transformation se fit régulièrement : partant d'*Alex*, on arriva d'abord à *Alex alias de Broch* — ce qui laisse supposer, peut-être, qu'à ce moment-là le nom d'*Alex* était le plus commun — puis ensuite à *de Broch, alias Alex* pour aboutir enfin, dans les dernières années du XVI^{me} siècle et au commen-

¹ Dans le testament de sa mère Marguereta, testament daté du 2 décembre 1496, il est dit qu'elle est morte.

² *Annales fribourgeoises*, 1919, p. 81.

cement du XVII^{me} — pour autant au moins qu'il est possible de s'en rendre compte, cette partie de la famille Alex ayant quitté Bulle à cette époque — à la désignation *de Broch* pure et simple. — Tels sont les traits généraux de la transformation : il va sans dire, cependant, que le détail est infiniment plus compliqué : on trouve la forme *de Broch alias Alex* en même temps qu'*Alex alias de Broch*, par exemple ; on trouve également la forme simple *de Broch* bien avant la fin du XVI^{me} siècle — et puis, il faut ajouter aussi qu'à aucun moment le nom *Alex* ne disparut complètement : si Loys, vers 1580, est appelé, règle générale, Loys Alex dict de Broth¹ — et ce *dict* signifie à n'en pas douter que la désignation de Broth était la plus fréquente — on le trouve également nommé Loys Alex² : on rencontre ce nom tout seul, par exemple, en 1511, 1580, 1617 et 65.

Et à cette époque — dans la seconde moitié du XVII^{me} siècle — la situation se transforme complètement : la famille Alex, nombreuse peu d'années auparavant encore, commence à disparaître : et alors, comme dans le cas des Judet,³ le nom primitif revient à la vie, perce de plus en plus, pour vaincre bientôt définitivement, dans le premier quart du XVIII^{me} siècle : il faut arriver en 1736 pour retrouver un *Alex alias de Broch*,⁴ dernier vestige d'une lutte très pacifique, il est vrai, mais qui ne manque pas d'intérêt quand même, d'une lutte qui dura deux siècles — mais à ce moment-là, au XVIII^{me} siècle, c'était la famille Alex de Bulle qui s'éteignait.

En résumé, l'on peut dire qu'ici comme dans le cas Judet — Barbey — Judet, on est en présence d'un changement de nom avorté⁵ : le second qualificatif ou, pour plus de précision, le qua-

¹ AC, GB n° 28, vol. I, f° XXXII (1578).

² AC, RM, Bulle, 1580.

³ *Annales fribourgeoises*, 1919, pp. 73—75.

⁴ « Joannes Alex, alias de Broc » ; *Registre des décès de la ville de Bulle* (1736, 20 mai), vol. II, p. 35.

⁵ Dans la reconnaissance, datant de 1535, des trois fils de Guiliermus Alex, on lit le passage suivant : « ...recognitione.. in manibus Petri Marchandi [1501] per Guiliermum Alex alias de Broct facta... et de bonis jam pridem in manibus Authonii Oethonin [1478] per Glaudium de Broch alias Alex recognitis... » En faut-il conclure que le nom de famille du gendre ait déteint sur celui du beau-père ? Ce serait aller un peu loin, et il est

lificatif postérieur n'ayant pu, par suite des circonstances, acquérir la vitalité nécessaire pour supplanter le qualificatif primitif : nous aurons encore, dans la suite de cette étude, à jeter un coup d'œil sur un autre changement de nom qui, se présentant d'une manière identique, théoriquement, n'en aura pas moins une destinée totalement différente.

De son mariage avec Johanneta de Broch, Johannis Alex eut un fils, Guiliermus, qui suit ; lui-même mourut avant 1511.

* * *

Le 2 décembre 1496, Marguereta, épouse de Glaudius de Broch, ancien gouverneur de Bulle, faisait son testament, par lequel elle léguait au luminaire de l'église paroissiale — c'était une coutume chère aux Bullois — vingt sols lausannois, et elle instituait comme ses héritiers sa fille Jaqueta, femme d'Octo Alex, d'une part, et d'autre part son petit-fils Guillelmus, fils de Johanneta de Broch :¹ c'est la première fois qu'on le rencontre dans un acte.

En 1501, il reconnaît en faveur de l'évêque les biens qui lui venaient de sa mère : il possédait alors, en indivis avec sa tante, des terres sises en Soucens, en la Raschyz, ou Melleret, ey Planchy, ou Perrevuyt et eis Rontyt, pour lesquelles il payait 6 sols et 9 deniers de cense.² — Le 3 décembre 1511, il déclare tenir du couvent d'Humilimont une pose — pour laquelle il doit payer une demi coupe de froment de cense — située en la Lour, en indivis également avec sa tante.³

Guillermus Alex mourut avant 1535, laissant trois fils :

- 1^o Petrus, qui trouvera sa place après ses frères ;
- 2^o Ludovicus et
- 3^o Glaudius, qui suivent.

Ludovicus Alex alias de Broth et son frère Claudius, appelés aussi, ainsi qu'on l'a dit, « de Broth » simplement, reconnaissent

plus que probable que ce phénomène n'est dû qu'à une petite erreur d'un clerc. Il est à remarquer, en effet, que Johannis Alex lui-même, mari de Johanneta de Broch, n'est jamais mentionné de son vivant que sous son nom de famille à lui.

¹ AB, Clergé, n^o... (Cf. Gremaud, vol. 33, f^o 106).

² AC, GB, n^o 45, f^o IX^{xx} XVIII verso.

³ AC, GH n^o 6, f^o 142.

leurs biens en 1535, avec leur frère aîné Petrus. Le 4 juin de cette année, ils confessent devoir à l'évêque, pour leurs terres situées en Soucens, en laz Rasché, eys Rontet, ou Perrevuit, ou Vuastel, une cense annuelle de 11 sols et 5 deniers plus un bichet et le quart d'un quarteron de froment.¹ — On retrouve Ludovicus une vingtaine d'années plus tard, en 1555, reconnaissant cette fois les terres — un demi morcel en la Loup et une pièce de terre sise au même endroit — qu'il tient, avec ses frères, du couvent d'Humilimont, auquel ils doivent une coupe de pur froment comme cense annuelle.² — Quatorze ans plus tard, nouvelle reconnaissance des deux frères Loys et Claude en faveur d'Humilimont, pour la même pièce de terre.³

Dans le rôle de taxe militaire de 1575, la fortune de Louys Alex alias de Broch est évaluée à 1000 livres ; son frère Claudius n'est pas mentionné : probablement était-il mort à cette date déjà. La même année, dans le « Kriegswesen », Loys Alex déclare posséder un harnais, deux lances, une hallebarde et trois dagues : on le voit figurer une dernière fois dans le rôle militaire de 1580, parmi les hommes aptes à porter les armes.⁴

Les deux frères, Loys et Claude, ne paraissent pas avoir de descendance.

Petrus Alex, alias de Broch, frère aîné des deux précédents, qui reconnut, à son nom et à celui de ses frères, les biens relevant de l'évêque de Lausanne, qu'ils possédaient en 1536, mourut sans doute assez tôt, très probablement avant 1555 : cette année-là, en effet, ses deux frères reconnaissent seuls leurs biens en faveur d'Humilimont, biens reconnus auparavant par leur père Guillelmus : or, s'il n'avait pas été mort à cette époque-là, il n'y avait aucune raison pour qu'il ne figurât pas sur la reconnaissance.

De son mariage avec Authonia,⁵ il eut cinq fils connus :

1^o Pierre ;

2^o Christo ;

3^o Jaques, qui partagea une partie du domaine paternel, entre 1578 et 1617, avec ses trois nièces mentionnées plus bas ;

¹ AC, GB n^o 38, fo LXXXVI (1535, 4 juin).

² AC, GH n^o 11, fo VI^{xx} XIII (1555, 11 février).

³ AC, GH n^o 17, fo 59 (1569, 15 septembre).

⁴ AC, RM Bulle de 1575 et 1580.

⁵ AC, GB n^o 38, fo LXXXVIII verso.

4^o Anthoine ;

5^o François, qui eut trois filles : Ursule, Clauda et Maria, mentionnées dans le terrier de 1517 : le 27 juin de cette année, elles reconnurent en faveur de Messeigneurs quelques poses en Soucens, près des terres de Pierre Cugnet ; elles payaient 6 gros et 3 deniers de cense annuelle, ainsi qu'un quarteron de froment.¹

Les cinq fils de Pierre de Broch, mentionnés dans la reconnaissance faite par leur oncle Loys en faveur de Messeigneurs de Fribourg, possédaient alors, en indivis avec leur oncle, un certain nombre de terres sises en champ Jaquier, en Soucens — 12 poses en tout — en la Rache, derrey le Chasteau, vers les Chasnoz, eys Rontit, au Perrevuyt, au Vuaczel, plus une charrière sise en Puey — lieu-dit appelé aussi en la Condemynaz — et une maison au rang de l'Hôpital, du côté de Boleyre, entre la maison de Jehan du Villars et celle de Claude Glasson et de ses frères : en tout une vingtaine de poses payant annuellement 17 sols et 10 deniers de cense, plus un bichet et deux hémines de froment.² — Les rôles militaires de 1575 parlent des « hoirs de Pierre Alex », taxés pour 600 livres et possédant, comme armes, une hallebarde et une dague, de même que le rôle militaire de 1580 citera les « Pierre Alex selligen erben » : mais cette citation est la dernière mention qui soit faite, à cette époque, de la famille Alex alias de Broct.

A partir de 1580, en effet, nous perdons leurs traces ; ils ne sont plus à Bulle, où ils ont vendu les terres qui leur appartenaient.³ Où allèrent-ils ? En France, peut-être ; mais il n'existe aucune donnée certaine là-dessus.

Et voilà que dans le second quart du XVII^{me} siècle, à partir de 1629, apparaît à Bulle, avec femme et enfants, un Louys Alex alias de Broch, sans que l'on sache d'où il est venu. Il n'est pas douteux que ce Louys Alex n'appartienne à la famille disparue si brusquement une cinquantaine d'années auparavant : nous savons en effet que le second nom *de Broch* n'appartenait qu'à cette seule branche de la famille Alex ; peut-être était-il le fils de l'un des neveux de Loys Alex alias de Broch mentionné en

¹ AC, GB n^o 22, f^o 521.

² AC, GB n^o 28, vol. I, f^o XXXII (1578, 4 juin).

³ Cf. AC, GB n^o 22, f^{os} 123 et 181, par exemple.

1578 ; peut-être était-il le fils de Jaques de Broch : mais ceci, à vrai dire, n'est qu'une pure supposition.

Louis Alex, dict de Broch, mentionné pour la première fois dans l'acte de baptême de son fils Anthoinus, le 13 novembre 1629,¹ avait épousé une certaine Claudia (Ardioux?),² et mourut avant 1664, laissant les enfants suivants :

1^o Pierre Alex, alias de Broch, qui suit ;

2^o Jaques Alex, qui figure comme piquier dans les rôles militaires de 1645 et de 1649. — Le 1^{er} mars 1665, il reconnaît en faveur de LL.EE. de Fribourg une maison à la Grand'Rue, entre celle de la Charitable Confrérie du St-Esprit au sud et celle de Pierre Michel au nord.³ — Il avait épousé, le 2 mai 1655, Françoise Bochyer de Villarvolland, dont il eut quatre enfants :

a) Catherine, baptisée le 16 mars 1657 ;

b) Jean et

c) Françoise, jumeaux, baptisés le 25 avril 1660 ;

d) Marguerite, née le 16 février 1662.

Jean n'eut pas de postérité et cette partie de la famille s'éteignit.

3^o Claudia, qui épousa, le 11 novembre 1664, Jean-Jaques Ebly, un Soleurois probablement, demeurant à la Tour de Trême. Deux ans après leur mariage, en octobre 1666, Clauda est impliquée dans une affaire de faux-moyennage dont le bailli de Gruyères fut averti par le lieutenant bernois de la ville de Vevey. Clauda Alex, prise et emprisonnée, fut soumise à la torture — on la suspendit à une corde — et avoua que son mari était également coupable, qu'il avait fabriqué pour douze écus bons de faux batz à l'effigie de Soleure ; les deux avaient été poussés à cette faute par un certain Pierre la Tâche, qu'il fut d'ailleurs impossible à la police fribourgeoise et bernoise de rejoindre. — Cette affaire de faux-monnayage semble s'être liquidée en douceur, faute de preuves suffisantes.⁴

¹ Reg. bapt. de Bulle, vol. I, f^o 108. — A moins d'indication contraire, ce seront toujours les registres de Bulle qui seront cités.

² Cf. Reg. bapt. de Bulle, vol. I p. 117 par exemple.

³ AC, GB n^o 15, f^o 567.

⁴ AC, Manual du Conseil, 1666, pp. 376 et 379.

4^o Anthoine, cité après son frère Pierre ;

5^o François Alex, alias de Broth, fils de Loys ¹ et de Claudia, fut baptisé le 8 mai 1627. En 1649, il est cité dans un rôle militaire ; le 11 juillet 1677, il reconnaît en faveur de la Confrérie du St Esprit une pose de terre sise en Prilaz alias en Wacel, acquise par lui le 24 avril 1670 ; pour cette pose, il devait à la Confrérie une cense de 11 deniers et un tiers.² Le 26 décembre 1685, il reconnaît ses biens en faveur de Messieurs de Fribourg. Il possédait alors une maison et une grange au rang des Capucins — le rang de l'Hôpital d'autrefois — entre la grange de la dîme et la maison d'Anthoine Glasson ; il avait encore une pose et demie au Vuacyel, une pose en Montet, quelques terres aussi en la Vy des Preslaz, au champ Bosson, et un jor dil aux pasquiers communaux.

Il devait en outre — cela d'après une grosse du XVII^{me} non datée, dressée par le notaire Joseph-Etienne Bosson — une cense annuelle de 2 sols et 8 deniers pour un morcel de terre en Vuacel et une demi-pose Derrey Villa.³

6^o Jean Alex, alias de Broch, dont la descendance sera citée après celle de ses frères Pierre et Anthoine.

Pierre Alex alias de Broch, fils de Louys de Broth épousa, le 25 février 1658, Elisabeth Gex, morte le 19 décembre 1705 ; il eut de son mariage trois enfants :

1^o Jean-Joseph, baptisé le 30 mars 1660 ; il est mentionné dans le rôle militaire de 1685, et il mourut célibataire, de mort subite, le 20 mai 1736.

2^o Anne-Françoise, baptisée le 3 septembre 1662 ; elle mourut en bas âge.

3^o Pierre, baptisé le 8 octobre 1664. — Le rôle militaire de 1685 le mentionne comme étant alors à Grenoble. Le 29 mai 1687, il épousa Marion Paris, fille de Sébastien Paris. — Pierre Alex, menuisier de son état, mourut probablement en 1716. Il était très pauvre : à maintes reprises, le Petit Conseil de Fribourg

¹ Le Reg. bapt. de Bulle le fait faussement fils de *Petrus* Alex et de *Claudia*.

² AB, *Reconnaissance de la Confrérie du St Esprit*, f^o 66 (1677, 11 juillet).

³ AB, *Rentier limitatif du Clergé de Bulle*, par Jos.-Est. Bosson, f^o 67 vo.

lui fait remettre par le bailli de Bulle, tantôt 40 batz de secours,¹ tantôt un demi-sac de méteil et 10 batz.²

Le 4 janvier 1717, sa veuve reconnaît en faveur de la Confrérie du St Esprit une pose en Derdin;³ le 24 septembre 1722, elle confesse tenir de Messeigneurs la moitié d'une maison, en indivis avec les enfants de Jaques Matthey, située au rang du nouvel Hôpital — l'ancien rang de la part des monts.⁴ En 1719, elle tomba dans la Sarine : le Conseil lui accorda 50 batz de secours.⁵

Pierre Alex et Marie Paris eurent six enfants :

- a) Jean-Antoine, baptisé le 25 juin 1690 ; il mourut en bas-âge.
- b) Sébastien-Louis, baptisé le 10 janvier 1692, mort très jeune également.
- c) Anne-Antonie, baptisée le 25 mars 1694 ; elle épousa Antoine Morand, de Size.
le 9 février 1727 ; elle mourut d'une attaque d'apoplexie le 15 septembre 1765, et fut enterrée le jour suivant.
- d) Claude, baptisé le 7 janvier 1696 ; il mourut tout enfant.
- e) Clauda-Lucie, baptisée le 13 décembre 1697.
- f) Jaques-Claude, baptisé le 11 septembre 1700 ; on perd ses traces dans la suite.

(A suivre).

¹ AC, Manual du Conseil, 1713, p. 127.

² AC, Manual, 1710 (21 février), p. 102 ; et 1718, p. 542 (21 novembre).

³ AB, *Livre des obligations appartenantes a la devote Confrerie du St Esprit*, fol. 23 (1717, 4 janvier).

⁴ AC, GB n° 1, fol. 556.

⁵ AC, Manual 1719, p. 63 (3 février).

